

L'invité

# Elargir le devoir de diligence des administrateurs

**Kaspar Müller\***  
et **Dominique Biedermann\*\***

Les sociétés suisses subissent de plus en plus de pression pour qu'elles intègrent les enjeux en matière de droits humains et d'environnement, aussi bien dans leurs décisions stratégiques que dans leurs activités quotidiennes. Ces attentes proviennent à la fois d'actionnaires orientés à long terme et de la société civile en général. L'autorégulation en matière de responsabilité sociale des entreprises reste timide, c'est pourquoi il apparaît qu'une solution complémentaire est aujourd'hui nécessaire. La législation doit prévoir un élargissement du devoir de diligence du conseil d'administration au respect des droits humains fondamentaux et de l'environnement naturel par l'entreprise, ses filiales et ses fournisseurs.

L'alliance Droit sans frontières demande que les multinationales domiciliées en Suisse aient l'obligation de respecter les droits humains et les standards environnementaux

La Suisse est particulièrement concernée par la problématique du lien entre activité économique, d'une part, et respect des droits humains et de l'environnement naturel, d'autre part. En effet, la chaîne d'approvisionnement et la production de nos sociétés se situent souvent en grande partie dans des



\* *Président de la Fondation Ethos*



\*\* *Directeur de la Fondation Ethos*

régions du monde où la législation et les contrôles sont lacunaires.

Des multinationales dont le siège est en Suisse font régulièrement l'objet de controverses majeures qui mettent en avant des violations des droits humains et des standards environnementaux par leurs filiales ou leurs fournisseurs dans les pays en développement. C'est notamment le cas de sociétés actives dans les secteurs du négoce de matières premières et de l'extraction minière. Des secteurs à haut risque en matière écologique, sociale et de droits humains, ainsi que l'a reconnu à plusieurs reprises le Conseil fédéral ces derniers mois.

L'alliance Droit sans frontières ([www.droit-sansfrontieres.ch](http://www.droit-sansfrontieres.ch)) a déposé en juin une pétition munie de plus de 135 000 signatures qui demande la mise en place d'un cadre juridique clair et contraignant en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Elle demande que les multinationales domiciliées en Suisse aient l'obligation de respecter les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde et que les victimes d'éventuelles violations puissent demander réparation en Suisse.

Cette pétition est soutenue par plus de 50 organisations de droits humains, d'environnement, d'actionnaires, de développement, de syndicats et de groupements d'Eglise. Ethos en fait partie. A l'heure où le parlement se penche sur la pétition, il importe d'en bien comprendre l'importance et les enjeux.

Face aux risques en matière de violation des droits humains et d'atteinte à l'environnement, certaines entreprises ont jusqu'ici répondu par l'adoption de codes de conduite et la participation à des initiatives volontaires. Ces mesures sont importantes et nécessaires.

Elles sont systématiquement encouragées par les investisseurs institutionnels orientés à long terme comme Ethos. Parallèlement, de plus en plus d'actionnaires se regroupent au niveau international pour renforcer leur influence, par exemple au sein du Carbon Disclosure Project ([www.cdproject.net](http://www.cdproject.net)) et de l'Extractive Industry Transparency Initiative ([www.eiti.org](http://www.eiti.org)).

Cependant, cette autorégulation des entreprises ne suffit plus aujourd'hui à garantir le respect de standards minimaux par toutes les entreprises, donc à empêcher des violations graves des droits humains et de l'environnement. L'effectivité des initiatives et normes volontaires dépend en effet du bon vouloir et du sérieux de l'entreprise qui les a adoptées.

Il existe aujourd'hui un fossé croissant entre la globalisation économique et l'état du droit. Il est éthiquement difficile de justifier qu'une maison mère n'ait pas à répondre des éventuelles violations des droits humains et de l'environnement commises par des filiales à l'étranger qu'elle contrôle économiquement et dont elle tire des profits.

Or le droit suisse actuel ne permet pas de pallier les insuffisances de l'autorégulation des entreprises. Aucune disposition en effet n'oblige directement les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement dans toutes leurs activités à l'étranger. Une maison mère n'a pas à répondre légalement des violations des droits humains et de l'environnement commises par une filiale à l'étranger, même si elle la contrôle économiquement à 100%.

Des adaptations légales sont donc nécessaires pour compléter les normes volontaires et adapter le droit à la réalité de la globalisation économique. Une solution simple et efficace serait d'étendre le devoir de diligence du

conseil d'administration à la protection des droits humains et de l'environnement. Pour l'heure, le conseil d'administration est uniquement tenu de «veiller fidèlement aux intérêts de la société» (art. 717 CO). Il s'agirait de compléter cette disposition par un alinéa qui prévoit qu'il doit également «faire preuve de toute la diligence nécessaire et prendre les mesures raisonnables, afin que la société, ses filiales et ses fournisseurs respectent les droits humains fondamentaux et l'environnement naturel».

Un devoir de diligence du conseil d'administration («*Director's Duty of Care*») en matière extra-financière existe déjà dans différents pays. Par exemple, au Royaume-Uni, il est prévu que le conseil d'administration doit prendre en considération l'impact des activités de l'entreprise sur les communautés et l'environnement. Aux Etats-Unis, il est appelé à évaluer les risques pouvant découler de violations des droits humains.

Vu dans cette perspective, un élargissement du devoir de diligence du conseil d'administration en matière de droits humains et d'environnement n'a rien de révolutionnaire. Au contraire, il permettrait à la Suisse de s'adapter à l'évolution internationale en matière de responsabilité de l'entreprise au sein d'une économie globalisée.

>> Sur Internet

Retrouvez sur notre site de nouvelles contributions d'invités extérieurs, ainsi que l'ensemble des articles écrits dans cette page par des invités

[www.letemps.ch/forum\\_eco](http://www.letemps.ch/forum_eco)